

ABONNEMENTS

\$1.00 par an. 0.50 par semestre, nécessairement d'avance.

PUBLIÉ LE JEUDI. A ARTHABASKAVILLE P. Q.

L'UNION DES CANTONS DE L'EST

ANNONCES.

1re, in ertion, la ligne, 15ct. Insertions subséquentes, 5. Baptêmes, Mariages et Sépultures 25cts. Gratis pour les abonnés.

Toute publication personnelle ou intéressée, rapports d'institutions financières ou autres, seront insérées comme annonce à 10cts. la ligne.

L. LAVERGNE, Gerant.

La Compagnie d'Imprimerie d'Arthabaskaville.-Propriétaire.

Redige par un Comité de Collaborateurs,

Saint Louis de Blandford.

La paroisse de Saint Louis de Blandford était en liesse, dimanche, le vingt deux novembre dernier; elle faisait ce jour-là l'inauguration de son église qui vient de recevoir, et à l'extérieur et à l'intérieur, une toilette nouvelle et tout-à-fait élégante. Cette église de Blandford est la plus ancienne de toutes celles de cette partie de nos cantons de l'Est connue pendant un long laps de temps sous le nom de Bois-Francis.

Le vingt six mars mil huit cent vingt cinq, cinq vaillantes personnes, monsieur Charles Héon et son épouse Marie Louise Cormier, monsieur Charles Thibodeau et Rosalie Poirier son épouse, et monsieur Hubert Poirier, quittèrent leur belle paroisse natale, la Nativité de la Sainte Vierge de Bécancourt, pour tenter fortune et s'établir sur les bords de la rivière Bécancourt, dont les eaux limpides allaient se décharger dans le majestueux Saint Laurent, à peu de distance du clocher qui avait vu s'écouler les premiers jours de leur enfance. Ce fut là le noyau d'hommes courageux qui les premiers donnèrent l'élan à la colonisation dans le canton de Blandford.

En pleine forêt ces colons rencontrèrent deux sauvages qui faisaient la chasse en ces parages, et qui venaient de massacrer un canadien, du nom de Dubuc et qui demeurait en la paroisse de Saint Pierre les Becquets. Ce meurtre avait eu lieu à un arpent, au Nord-Est de l'emplacement de l'église actuelle de Blandford. L'un de ces deux sauvages, nommé Néel, fut trouvé coupable de cet homicide aux assises criminelles de la Cour de Trois-Rivières et exécuté en cette ville. L'amour du lucre fut probablement le motif de cette action barbare, car Dubuc s'en revenait ce jour-là de la chasse avec de riches captures.

Nos braves pionniers de la colonisation arrivèrent, le vingt sept mars mil huit cent vingt cinq, sur les limites de cantons de Blandford et de Maddington, y construisirent à la hâte une cabane en bois rond de dix sept pieds carrés pour se mettre à l'abri des injures de l'air et se protéger contre l'inclémence de la saison. Une fois installés sur ces lopins de terre, ils s'armèrent courageusement de la cognée du défricheur, et en peu de temps, à force d'énergie et de travail, ils parvinrent à préparer à la culture une certaine étendue de terrain. Dès le même printemps ils firent confier à la terre blé, patates et blé d'inde. Cette petite semence leur donna dans l'automne un excellent rendement. L'année suivante, les défrichements furent beaucoup plus considérables, et la récolte très abondante; ce qui réjouit grandement le cœur de ces colons, et leur fit comprendre qu'en peu d'années ils pourraient se créer là de très beaux établissements agricoles; leur espoir ne fut point déçu, comme l'événement le prouva.

Le gouvernement d'alors, pour encourager la colonisation dans ces endroits, fit don à M. Charles Héon des lots C. D. E. et F. dans le dixième rang du canton de Blandford. Cette étendue de terre étant trop considérable pour permettre à M. Héon d'entreprendre de la défricher seul, il se décida à en donner une partie à de nouveaux colons, pour avoir la consolation de les voir se fixer près de lui dans l'immensité de la forêt. Il en fit une large part à M. Joseph Gagnon de Bécancourt qui vint s'y établir avec sa femme et ses trois enfants, en mars mil huit cent vingt six. En mil huit cent vingt sept, Barthélémy Auger, Jean Rousseau et Clément Mailhot, tous trois de la paroisse de Gentilly, montèrent dans le canton de Blandford et commencèrent des défrichements sur les terres dont ils avaient fait l'acquisition.

En mil huit cent vingt six, messieurs Charles Héon, Charles Thibodeau et Hubert Poirier avaient commencé à ouvrir un chemin de douze milles de longueur entre Blandford et Maddington, se prolongeant jusqu'à la paroisse de Gentilly. Le premier colon nouveau qui franchit ce chemin difficile et marécageux pour se fixer à Blandford, fut le capitaine Pierre Bruneau qui avait voyagé pendant de longues années dans le pays de l'Ouest. Il ne demeura qu'une année au milieu des colons, puis retourna à Maskinongé, sa paroisse natale. Un peu plus tard, il revint se fixer définitivement dans le canton de Maddington, où il termina ses jours au printemps de l'an mil huit cent soixante treize.

Au mois de juillet mil huit cent vingt sept, les braves colons de Blandford, se

voyant privés de toute assistance religieuse, les dimanches et les fêtes, plantèrent un croix sur le bord de la rivière, près de la ligne du canton de Maddington. C'est au pied de cette croix que ces défricheurs s'assemblaient, les jours consacrés au Seigneur, pour y réciter le chapelet et y faire en commun quelque lecture édifiante. Oh! Ce devait être là un spectacle sublime aux yeux du Seigneur!

La première mission dans le canton de Blandford a eu lieu dans le mois de février mil huit cent vingt huit. Elle fut donnée par Mons. Courfin, curé de Saint Edouard de Gentilly; il fut le premier prêtre qui pénétra dans ce canton, comme dix ans plus tard, le six février mil huit cent trente huit, monsieur Larue, alors curé de Gentilly, fut le premier qui mit le pied dans le canton de Stanfold, dit la messe et baptisa sept enfants dans la maison de monsieur Pierre Bercase, alias Pierre Landry qui demeurait sur les bords de la rivière Nicolet, dans le douzième rang. Dans sa visite aux colons de Blandford, M. Courfin dit la messe dans le haut de la maison de M. Charles Héon, leur adressa de chaleureuses paroles d'encouragement, bénit leur croix et leurs bâtisses. Cette mission de Blandford fut faite successivement jusqu'en mil huit cent quarante par messieurs les curés et les vicaires de Gentilly, Michel Carrier, Olivier Larue, François Magloire Turcotte, Joseph David Déziel et Denis Marcoux.

Tout allait à merveille dans la petite colonie de Blandford. Les terres se défrichaient rapidement, les récoltes étaient très bonnes, et déjà les colons jouissaient du fruit de leurs rudes labeurs en récoltant du grain suffisamment pour passer la plus grande partie de l'année. M. Charles Héon bâtit alors un petit moulin à scie, qui permettait aux défricheurs de faire préparer le bois dont ils avaient besoin pour construire leurs maisons et leurs bâtiments de ferme. C'était là un point important de gagné.

Les colons d'alors étaient obligés de transporter leurs grains pour les faire moudre à Gentilly, à une distance de dix huit milles, dans un chemin nouveau et pénible, et à travers une longue savane. M. Charles Héon, homme d'énergie et d'initiative, se décida à construire un moulin à farine. C'était une construction qui n'égalait ni en proportion, ni en splendeur, ni en perfection des machineries, les magnifiques moulins à farine des messieurs Ogilvie de Montréal; mais, tout modeste qu'il fut, ce moulin suffisait aux colons de cette époque et rendait des services immenses à cette population. Un moulin à scie et un moulin à farine, dans une paroisse naissante et éloignée de tout centre important, sont deux choses indispensables.

Mais il en est une autre qui l'emporte infiniment sur ces deux œuvres de l'industrie humaine, c'est une chapelle. Le canadien, qui a vu le jour sur les rives enchantées de notre grand fleuve, qui a appris sur les genoux de sa bonne mère à bégayer le doux nom de son Dieu, qui a vu s'écouler paisiblement les jours de son enfance à l'ombre tutélaire du clocher de sa paroisse, qui a contracté dès son bas âge l'habitude de se rendre tous les dimanches et toutes les fêtes au temple catholique pour y offrir l'encens, prier et adorer, ne peut se faire à l'idée de vivre sans édifice religieux pour rendre publiquement au Seigneur le culte qui lui est dû, sans un autel pour offrir le saint sacrifice, sans un prêtre à ses côtés pour le consoler et le soutenir au milieu des difficultés sans nombre qu'il rencontre à chaque pas sur le chemin de la vie.

Dans de semblables circonstances, les colons de Blandford s'assemblèrent, et il fut unanimement résolu de s'adresser à Monseigneur Signay, Evêque de Québec, pour lui demander la permission de construire une chapelle. Leur demande fut favorablement accueillie et cette permission leur fut accordée sans délai. Aussitôt M. Charles Héon dressa lui-même le plan d'une chapelle. Ce plan n'avait probablement pas toute la perfection des lignes artistement tracées de la main de nos habiles architectes, toutefois il ne manquait pas d'élégance, comme on peut s'en convaincre en examinant l'église de cette paroisse qui, dans l'ensemble de ses proportions, satisfait l'œil le plus exigeant.

Les colons, pleins de joie et de courage en recevant cette autorisation, s'élançèrent hardiment dans la forêt, s'attaquèrent résolument aux arbres séculaires et en peu de temps ils transportèrent tout le bois préparé de construction; la chapelle

fut levée au milieu des chants de la plus vive allégresse. C'était en mil huit cent trente trois.

Les syndics, élus pour construire la nouvelle chapelle, furent messieurs Alexis Leblanc, Charles Héon, Godefroy Leblanc, Pierre Bruneau et Joseph Gagnon père. Cette nomination porte la date du huit décembre mil huit cent trente trois.

L'honorable Louis Massue de Québec se montra d'une grande libéralité envers ces pauvres colons; il leur fournit la peinture, les vitres et les ferrures; c'était là assurément leur témoignage un vif intérêt et leur donner un puissant encouragement; aussi le nom de M. Massue est-il encore en grande vénération au milieu de cette population. Vers la fin des travaux, deux personnes de confiance se rendirent dans la généreuse ville de Québec pour recueillir quelques aumônes en faveur de la nouvelle mission. Elles firent assez heureuses pour rapporter la somme de cent piastres en argent, un joli tableau sur toile, don de M. Légaré peintre, et une croix en fer qui brille encore aujourd'hui sur le clocher de saint Louis de Blandford. La Fabrique de Nicolet fit plus tard l'acquisition de ce tableau, et donna en échange celui de saint Louis, roi de France et patron de la paroisse.

Pour donner une idée du mouvement de la population de ces temps-là, disons qu'en Mars mil huit cent vingt cinq, le canton de Blandford ne comptait que trois colons fixés sur les bords de la rivière Bécancourt, et que la requête en date du six mars mil huit cent trente trois, demandant à Monseigneur de Québec la permission de construire une chapelle était signée par les cultivateurs dont les noms suivent: Amable Onellet, Alexis Pepin, Antoine Marchand, Augustin Richard, Zéphirin Marchand, Hilaire Marchand, Pierre Richard père, Nicolas Gagnon, Charles Richard, Pierre Richard fils, Simon Lafrance, Alexis Hamel, Thomas Boyer, Godefroy Leblanc, Antoine Bruneau, François Marchand, Alexis Perreault, Laurent Lahaie, Gabriel Carpentier, Sifroy Carpentier, Théophile Lemay, Georges Carpentier, Joseph Lemay, François Lemay, Dominique Lemay, Joseph Hardy, David Ducas, Edouard Bazin, Jean Marchand, Jean Onellet, Charles Palmer, François Lacourse, Joseph Marchand, Jean Marchand et Joseph Genest.

La permission de construire fut accordée aux colons de Blandford, le douze avril mil huit cent trente trois; les travaux se firent avec tant d'entrain et de bonne volonté, que leur chapelle fut livrée au culte l'année suivante. Si nos renseignements sont exacts, et nous avons tout lieu de le croire, la première messe en cette chapelle nouvelle, fut célébrée en décembre mil huit cent trente cinq par monsieur Carrier, curé de Gentilly.

Il nous est impossible de dire le zèle sans borne dont firent preuve les braves colons d'alors pour bâtir leur chapelle avec des moyens pécuniaires si restreints, ni les sacrifices énormes qu'ils s'imposèrent pour conduire vaillamment à bonne fin cette œuvre de leurs cœurs; ils étaient pleins de l'esprit religieux, et c'est là le secret du brillant succès qui couronna leurs efforts.

Depuis l'année mil huit cent quarante jusqu'à mil huit cent quarante neuf, la mission de Blandford fut faite par messieurs les curés de Somerset, messieurs Clovis Gagnon, Charles Edouard Bélanger et Edouard Dufour; depuis mil huit cent quarante neuf jusqu'en mil huit cent soixante deux, par messieurs les curés de Stanfold, messieurs Antoine Racine, aujourd'hui évêque de Sherbrook, Pierre Lahaye et Narcisse Pelletier.

La mission de Blandford fut érigée canoniquement, en titre de cure et de paroisse sous l'invocation de saint Louis, roi de France, dont la fête se célèbre le vingt cinq août; ce décret fut émané le onze juillet mil huit cent quarante huit; la paroisse fut formée d'une certaine partie de terres sises et situées dans les cantons de Maddington, de Balstrode et de Blandford, et comprend une étendue de terre de forme irrégulière d'une longueur moyenne d'environ vingt milles sur une largeur moyenne d'environ douze milles.

En mil huit cent trente huit, les colons de Blandford bâtirent, à côté de leur chapelle, une petite maison qui servit de résidence à messieurs les curés de Gentilly, de Somerset et de Stanfold, lorsqu'ils venaient y faire la mission. Le premier curé de saint Louis, M. Arthur Carufel, l'habita l'espace de quatre ans.

Le vingt sept novembre mil huit cent soixante six, Monseigneur Cooke, évêque

des Trois-Rivières, régla au sujet de cette maison ce qui suit:

"Une addition de douze pieds sera faite au dit presbytère, une cave convenable, une nouvelle couverture, deux lambris, de nouvelles ouvertures, de nouveaux planchers, une galerie sur la face principale, enfin le dit presbytère sera relevé d'un moins trois pieds entre les deux planchers qui seront plafonnés et les diverses divisions seront faites au goût du curé."

Ces divers travaux furent exécutés sans délai par les paroissiens de saint Louis de Blandford.

Le premier corps des Marguilliers de la paroisse fut formé le quatorze novembre mil huit cent quarante neuf, et composé de messieurs François Levasseur, Godefroy Leblanc, Joseph Renaud, Edouard Bazin, Jean-Baptiste Neuville et Pierre Bruneau; sur ces six marguilliers, les trois choisis pour entrer de suite en exercice furent messieurs Edouard Bazin, Jean-Baptiste Neuville et Pierre Bruneau.

Nous devons ici déclarer en justice que si c'est un fait acquis à l'histoire de la paroisse de saint Louis de Blandford que messieurs Charles Héon, Charles Thibodeau et Hubert Poirier en ont été les premiers colons, et il est également vrai que monsieur Charles Héon a été pour ainsi dire l'âme de cette colonie dans les premières années de son développement, et que c'est lui qui longtemps imprima le mouvement à toutes les œuvres de nécessité indispensable dans une paroisse naissante. M. Héon a occupé à diverses reprises des postes d'honneur et de confiance au milieu de ses concitoyens, et par son énergie, son travail persévérant et ses sages économies, il était parvenu à une belle aisance, et peut être cité à bon droit à tous ceux qui désirent s'établir sur des terres nouvelles et fertiles, comme un exemple frappant du succès auquel ils peuvent arriver. Ce bon vieillard est décédé à Saint Louis, le seize Mai mil huit cent quatre-vingt deux, âgé de quatre vingt trois ans, deux mois et six jours, muni de tous les sacrements de l'Eglise et entouré de l'estime générale de la population.

La paroisse de Saint Louis fut formée en municipalité le dix huit mai mil huit cent soixante un. Depuis et après le premier jour de janvier mil huit cent soixante deux, la partie des différents cantons de Blandford et de Maddington, qui est située dans les limites du comté d'Arthabaska, ensemble avec les premier et deuxième rangs du canton de Balstrode et de son augmentation, formera une municipalité locale et scolaire sous le nom de paroisse de saint Louis de Blandford.

En mil huit cent soixante deux, la population de Saint Louis de Blandford avait augmenté considérablement; le temps de ses souffrances était fini, et Monseigneur des Trois-Rivières lui donna un curé résident.

Le premier curé fut M. Charles Olivier Arthur Sicard de Carufel, né le quatre août mil huit cent trente six, à Saint Joseph de Maskinongé, fils de sieur Eustache Sicard de Carufel. Séjour, huit années.

Le second, M. David Ovide Sicard de Carufel, né le quatorze avril mil huit cent quarante trois à Saint Joseph de Maskinongé, fils de sieur Joseph Sicard de Carufel et de Dame Agapite Duvernay. Séjour, trois ans.

Le troisième, M. Charles Théodore Bellemare, né le trois avril mil huit cent quarante six, à Sainte Anne d'Yamachiche, fils de sieur Joseph Bellemare et de Dame Hermine Gélinas. Séjour, deux ans.

Le quatrième, M. Henry Julien, né à Troy, Etats-Unis, le neuf juin mil huit cent quarante neuf. Séjour, six ans.

Le cinquième, M. Georges Brunelle, né le neuf mai mil huit cent cinquante deux, à Saint François Xavier de Batiscau. Séjour, cinq ans.

L'espace nous manque pour apprécier ici les œuvres de chacun de ces dévoués curés, mais toutefois disons:

1o. Qu'en mil huit cent soixante trois, l'archiconfrérie du Saint Cœur de Marie fut érigée par Monseigneur Thomas Cooke; que le jubé fut construit et une partie de l'intérieur de l'église peinte, et que ces travaux furent exécutés par monsieur Charles Héon;

2o. Que le vingt deux juillet mil huit cent soixante quatorze, M. Philippe Hypolite Suzor curé de Saint Christophe et vicaire Forain, bénit une cloche du poids de deux cent quarante deux livres, qui

reçut au baptême les noms de Louise, Elmire, Emma, Céline, Anne, Reine. La messe fut célébrée par M. Louis Pothier, curé de Saint Médard de Warwick; M. Agénor Moreau, curé de Saint Paul de Chester, faisait l'office de diacre, et M. Ovide Carufel, curé de Sainte Angèle de Laval, celui de sous-diacre. Les parrains et marraines furent l'honorable Wilfrid Laurier et Dame Louise Prince de Stanfold; Raphaël Bellemare Esquier Avocat et Percepteur du Revenu de l'Intérieur de Montréal et Dame Ephrem Bruneau; M. Charles Héon et Dame Honoré Provancher; M. Hyacinthe St Germain, maire de la paroisse et Dame Pierre Sireme de Bécancourt; M. Isaac Boisvert, marguillier en charge et Dame veuve Michel Charland. Les prêtres présents furent: Messieurs Paul de Viller, M. D. St. Cyr, Chs. Bellemare, D. O. Carufel, L. A. Buisson, E. A. Gauvreau, P. Roy, Chs. Garceau, Ls. Pothier, A. Moreau, A. Paquin, C. Ol. Gingras, Ph. H. Suzor vicaire Forain;

3o. Que M. Ovide Carufel fit pendant quelque temps les missions de Sainte Marie de Blandford et de Notre Dame de Lourde, missions qu'il dut abandonner par défaut de santé;

4o. Que M. Charles Bellemare célébra, le dix sept mars mil huit cent soixante quinze, dans une maison privée la première messe au Sault, mission qui resta sous la juridiction de M. le curé de Saint Louis de Blandford jusque dans l'automne de mil huit cent quatre vingt huit, époque à laquelle elle fut érigée en cure sous le vocable de Sainte Anne du Sault, avec son curé résident, dans la personne de M. Clément Lafond. Il travailla avec beaucoup de zèle à l'avancement de la paroisse de Sainte Marie; bâtit la chapelle sur le second rang, près du petit lac; cette chapelle fut transférée, par ordre de Monseigneur Gravel, Evêque de Nicolet, sur le lot, numéro cinq, du quatrième rang du canton de Blandford;

5o. Que M. Julien fit l'acquisition d'un magnifique chemin de la croix, qui fut béni et érigé dans l'église, le quatorze août mil huit cent quatre-vingt un, par M. C. F. Baillargeon, curé de Stanfold, qui donna aussi le sermon en cette circonstance;

6o. Que dans l'été mil huit cent quatre-vingt cinq, M. Georges Brunelle fit construire une cuisine adjacente au presbytère, ce qui complétait l'édifice.

Le sixième curé est M. Charles Edouard Mailhot, né à Saint Edouard de Gentilly, le six juin mil huit cent cinquante cinq. Après un brillant cours d'étude suivi au séminaire des Trois-Rivières M. Mailhot embrassa l'état ecclésiastique; il fut successivement vicaire à Saint Pierre les Becquets, à Saint Stanislas, à Saint Célestin, à Gentilly, et nommé curé de Saint Louis de Blandford le huit octobre mil huit cent quatre-vingt six. M. Mailhot est un homme de goût, d'énergie et d'initiative et, sous son habile administration, la paroisse a déjà fait de sensibles et rapides progrès.

Durant l'été mil huit cent quatre-vingt sept, M. Mailhot fit subir de grandes réparations à sa sacristie, et fut assez heureux pour obtenir gratuitement de messieurs les curés et marguilliers de Stanfold un splendide autel richement ciselé et doré, qui sert actuellement de maître-autel en son église. Cet autel fut donné par Monseigneur Baillargeon, alors curé de Notre-Dame de Québec, à l'église de Stanfold, du temps de monsieur Ant. Racine. Cet autel avait appartenu pendant de longues années à l'église de Notre-Dame des Victoires, Basse ville de Québec, Eglise, si chère au cœur de tous les canadiens. C'est donc une relique d'un grand prix, qui évoque de touchants souvenirs et mérite d'être conservée précieusement.

Au moyen de généreuses souscriptions volontaires, M. Mailhot a pu se procurer trois jolies statues, du Sacré-Cœur de Jésus, de la Sainte Vierge et de Saint Joseph. La bénédiction se fit le cinq Octobre mil huit cent quatre-vingt dix, au milieu d'un immense concours, par M. l'abbé C. F. Baillargeon qui prêcha le sermon de circonstance.

Le vingt quatre mars de cette année, installation d'une grandiose statue de Saint Louis, roi de France et titulaire de la paroisse. C'est un don fait à l'église de Blandford par son digne curé et monsieur J. N. Mailhot, commis marchand de Victoriaville. Elle a été bénite en

RECAPITULATION.

Comme la situation à Québec et à Ottawa n'est pas changée depuis quelques semaines et que le rapport de la Commission Royale peut seul amener des changements; attendons patiemment ce fameux rapport. En attendant nous publions la récapitulation des pillages conservateurs, qui a paru dans toute la presse libérale. Nous sommes obligés cependant d'abrégier et de retrancher une partie de cette énumération car notre journal n'est pas assez grand pour toute la contenir, à moins que nous ne mettions de côté toutes les autres matières. Nos lecteurs ne nous en sauraient pas gré.

CONTRATS DU HAVRE DE QUÉBEC.

Profits réalisés, en sus des profits légitimes des entrepreneurs, \$187,800.42.
 Courtage payé par les entrepreneurs pour avoir le contrat du cross-wall, \$25,000.
 Courtage payé par les mêmes pour avoir l'entreprise du parachèvement du dock de Lévis: \$22,000.
 Courtage payé pour avoir 35 cents et 45 cents au lieu de 27 cents la verge pour le dragage du bassin Louise: \$27,000.
 Payé à sir Hector Langevin par Murphy: \$10,000.
 Dette d'élection de sir Adolphe Caron payée à même ces travaux: \$1,588.93.
 Payé par les entrepreneurs pour les élections de 1886: \$5,000.
 Payé à sir Hector en 1887: \$5,000.
 Souscription à l'élection de sir Hector en 1887: \$5,000.
 Faux mesurages payés aux inspecteurs du dragage Pelletier, Brunelle et Germain: \$3,740.50.
 Autre paiement à sir Hector mentionné par N. K. Connolly à Murphy: \$10,000.
 Donné au *Courrier du Canada*: \$3,000.
 Donné au *Monde*: \$35,000.
 Donné à la *Vérité*:— quelques cents piastres.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

Cadeau aux entrepreneurs Larkin, Connolly & Co., rabais sur le vieux matériel du dock d'Esquimalt: \$19,000.
 Cadeau de bijoux par les Connolly à l'ingénieur en chef Perley pour l'encourager à faire des rapports en leur faveur: \$1,885.
 Autre cadeau du même: \$2,000.
 Cadeau à Lightfoot, secrétaire de Perley: \$100.
 Soumission de M. S. Peters, la plus basse, manipulée de manière à donner la préférence aux Connolly.
 Intervention directe de l'ex-ministre des travaux publics auprès des entrepreneurs Stars et O'Hanley pour leur faire abandonner leur soumission d'Esquimalt en faveur des Connolly.
 ARNOLDI
 Salaire, 2,400 plus \$3,50 par jour pour ses dépenses de voyage.
 Payé par le trésor à Arnoldi sous le nom de J. R. Wilson de Montréal: "Location du vapeur *Joe* pour juillet, août, septembre et octobre 1889 et pour mai 1890, 5 mois à \$100: 500, 00
 Repas pour l'ingénieur, l'assistant et le pilote, 404 à 25 cents, \$101; Pilotage d'Ottawa à Briton et à Kingston, \$20; Kingston à Châteauguay, \$10; Sur le St-Laurent entre Kingston et Valleyfield, \$15:—\$146,00.
 Quelques-uns des cadeaux qu'Arnoldi s'est fait donner par les fournisseurs du gouvernement à qui il avait affaire:
 De Chanteloup, une pipe de merschaum.
 " Une épingle de \$300 à \$500 pour sa fille.
 " Une chaîne d'or.
 De J. R. Wilson, un magnifique cheval bai.
 De J. R. Wilson, deux cadres pour Mme Arnoldi.
 De Charles Benson, agent de la compagnie de lumière électrique Edison, une paire de chiens en bronze évalués à \$500. Benson a eu un contrat de \$10,000.
 J. R. Arnoldi a juré qu'il avait fait en dehors de ses heures de bureau des transactions avec un M. Allan pour \$50,000 ou \$60,000.
 Arnoldi habite la plus belle maison d'Ottawa et s'est vanté devant le comité de n'être pas un *quêteux*, mais d'avoir de l'argent à prêter.
 BLOC LANGEVIN.
 L'entrepreneur Charlebois roi et maître du bloc Langevin, et se faisant payer des commissions de 25 p. c. par les sous-contracteurs seulement pour le droit d'entrer dans l'édifice pour travailler.
 Payé par Garth, \$3,750 sur un contrat de \$15,000.
 Contrat adjugé à \$60,000 à Charlebois pour un ouvrage que Rousseau et Mather étaient prêts à faire pour \$42,975.
 Tribut de \$3,000 imposé à John Fenson pour avoir accès dans l'édifice où il avait des travaux à faire.

DÉPARTEMENT DES CHEMINS DE FER.

Coup de filet des premiers actionnaires du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, qui peut se résumer ainsi, d'après le propre témoignage de M. Riopel devant le comité des Privilèges et élections:
 " Nous avons fondé une compagnie au capital de 3 millions, nous avons souscrit \$300,000, nous avons payé \$30,000, nous nous sommes fait payer des comptes pour \$30,000, et tout cela, sans que, ni nous, ni la compagnie, ni personne n'aient jamais vu la couleur d'un six sous."
 Huit ans de subsides de l'*Admiral* à \$42,500 par an, touchés par M. McGreevy, alors député: \$100,000.00.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.

Parcira, assistant-secrétaire de l'Intérieur, a retiré diverses sommes sous le nom de Lizzie Evans et Ellen Berry, avec l'autorisation de ses chefs Burgess et White.
 Burgess, le sous-ministre, se faisait payer un tribut de \$100 sur un compte de \$200 qu'il avait approuvé pour Humphreys, un de ses employés.
 Paiement frauduleux à Hame, secrétaire du sous-ministre Burgess, sous le nom emprunté de Hastings, à l'instigation du sous-ministre: \$50.
 Wm. Pearl, domestique de M. Dewdney, payé par le département pour mettre la table, laver les fenêtres, cirer les bottes du ministre. Salaire, \$855 par année, plus \$1,50 par jour quand il voyage.
 Paiement illégal à B. H. Humphrey pour 776 heures de travail *extra* en 1889-90. \$388.00.
 Paiement illégal à Mlle Duhamel de deux ans de salaire pendant son absence à Paris, sous le nom d'emprunt de Mlle Nellie Myers.
 Paiement frauduleux de \$857 en 1884 et 1885 et \$109 en 1888, au frère de J. A. Côté, sous le nom de celui-ci: \$866.00.

DÉPARTEMENT DES POSTES.

M. Haggard recevant de son sous-ministre le paiement mensuel du salaire d'une jeune fille qui figure sur la liste de paie sans être employée et sans faire aucun travail pour le département.

SECRETARIAT D'ÉTAT

M. Dansereau envoyé à New-York par M. Chapleau lui-même pour avertir les fournisseurs du gouvernement d'adresser une part de leurs profits au trésorier de l'association conservatrice.
 M. Chapleau se faisant amener l'un des témoins à charge pour tâcher de lui faire la langue.
 En un mot, tout un système organisé de brigandage dans ce département comme dans celui des Travaux publics et leurs autres.
 Complétons ce tableau en résumant les conséquences de cette saturnale de scandales:
 Sir Hector mis à la porte;
 M. Chapleau sur la même route;
 M. McGreevy expulsé du parlement;
 Sénécal obligé de prendre la fuite;
 Le gouvernement obligé, pour sauver les apparences, d'instituer une commission pour réorganiser le service civil, et d'intenter des procès aux Connolly, à Arnoldi etc.;
 Les gros voleurs assurés de l'impunité et les moins coupables mis en prison;
 Les ministres obligés de remettre leurs portefeuilles;
 Le premier ministre incapable de bouger;
 L'anarchie, l'inquiétude dans le pays, le désarroi dans les affaires;
 Voilà l'œuvre de ceux qui aujourd'hui cherchent à mettre le gouvernement Mercier en accusation à tort et à travers.

Polemique.

Une vive polémique est engagée entre l'*Union* et le *Courrier*, journaux de St-Hyacinthe; mais évidemment la partie n'est pas égale.
 M. A. O. T. Beauchemin, avocat, qui tient la plume dans le *Courrier*, se fait rouler par M. M. A. Beauparlant, de l'*Union*, qui fait subir à son adversaire le juste chatiment qu'il mérite à cause de sa lettre de sympathie à M. White.

Notes locales

CHASSE

Quelques amateurs du village, se sont rendus à Blandford pour faire la chasse aux caribous.
 A leur arrivée, les caribous se sont enfuis au fond des bois et nos chasseurs, n'ayant rien vu que des traces, sont revenus, pressant leurs fusils et se repétant pour consolation, que les caribous avaient aussi bien fait de se sauver.....
 Nos remerciements à qui de droit pour l'envoi de la magnifique brochure, intitulée: " Les mollusques de la Province de Québec " par M. l'abbé Provancher.
 Nous avons eu le plaisir de recevoir à nos bureaux, M. Geoffrien, l'inspecteur des bureaux d'enregistrement.

M. Geoffrien a fait sa visite au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, et nous a donné un témoignage très flatteur de la manière dont sont tenues les archives et de l'ordre qui règne partout dans ce bureau.
 Nos félicitations à M. le registraire et à son député.

M. Fisher, ex-député de Brome, était en notre village, ces jours derniers, l'hôte de l'hon. M. Laurier.

M. le juge Plamondon est allé à St-Hyacinthe, assister aux funérailles de son parent, M. Johnny Germain, mort subitement au commencement de la semaine et inhumé hier.

M. Gauvreau, notaire de Stanfold, et madame Gauvreau étaient en ce village, mercredi dernier, les hôtes de l'hon. M. Laurier.

Mercredi dernier, il y a eu séance du Conseil de Comté. Presque tous les maires des paroisses du comté étaient présents.

Nous apprenons que M. J. E. Gélinas, marchand, de Ste Clothilde de Horton, a suspendu ses paiements.

La séance donnée par les demoiselles du couvent de Victoriaville a été un véritable succès. Les gens sont partis avec un seul regret, celui de ne pouvoir assister plus souvent à de semblables séances.

C'est ce matin qu'a eu lieu à Drummondville, la bénédiction du nouveau couvent des Révérendes Sœurs de Laprésentation. La fête a été magnifique. Un grand nombre des messieurs du clergé étaient présents et il y avait grande affluence de monde, même des paroisses voisines.

Ce nouveau couvent est un superbe édifice. Les citoyens de Drummondville devront être reconnaissants envers M. Alexandre, leur curé, qui a doté leur paroisse d'une aussi belle institution.

Notes Politiques.

Le prochain numéro de *La Vérité* va sans doute contenir un mandement de son rédacteur faisant un tableau touchant de ses tribulations et des épreuves qu'il a à supporter. M. Tardivel va sans doute aussi traiter au long, la question de la liberté de la presse; nous lui prêtons les témoignages suivants dont il pourra se servir dans sa thèse.
 Dans son *Encyclopédie* aux Evêques du Portugal, en 1886, Léon XIII dit en parlant de la charité dans le journalisme:
 " Or vous voyez combien est contraire à cette vertu, la tendance de soupçonner à la légère, ou la témérité de lancer des accusations." Et ce texte où la Ste Ecriture compare le menteur au voleur:
 " *Melior fur quam assiduus viri mendacis*" Ecclésiaste XX 27. Le menteur est souvent plus coupable que le voleur.
 Cela est surtout vrai des mensonges de la presse, qui ont tant de publicité et spécialement lorsque ces mensonges sont dirigés contre des personnages haut placés.
 Enfin il y a le témoignage de la raison qui nous dit que l'erreur n'a jamais aucun droit.

Après ces témoignages, il incombe à M. Tardivel de prouver la vérité de ses assertions et s'il en est capable qu'il se réjouisse alors d'y avoir été mis en demeure par M. Mercier.
 Mais M. Tardivel n'aurait-il pas été heureux de prouver de suite dans son journal, ses insinuations perfides, s'il en eût été capable? Oui, certainement; la haine et l'envie qu'il porte à M. Mercier, en sont la preuve. Donc le rédacteur de *La Vérité* accusait à tort et à travers et conséquemment entropaisait les privilèges de la liberté de la presse.
 C'est à la loi à mettre les choses dans l'ordre et à empêcher que la liberté, chez les journalistes, ne dégénère en licence.
 Le motto de *La Vérité*, est: *Veritas liberabit vos*, la vérité vous sauvera; M. Tardivel pourra y ajouter: *mentacium autem vos perdidit*, et le mensonge vous perdra.

Les conservateurs furieux de leur fiasco dans la commission royale, au sujet du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, se sont rabattus sur l'affaire Whelan. M. Mercier les met en demeure de prouver leurs accusations, et voilà que c'est un cri d'indignation par toute la presse bleue; on crie au despotisme, on revendique les droits de la liberté de la presse....
 Mais est-ce que pour ces messieurs, la liberté de la presse consiste à pouvoir impunément, injurier, mentir, jeter de la boue sur tous ceux qui leur portent ombrage, lancer de perfidieuses accusations, comme seul peut en inspirer le génie du mal, sans que leurs victimes puissent se défendre?

Pour le bien et l'honneur du journalisme canadien, il y a longtemps que quelqu'un aurait dû faire ce que M. Mercier vient d'entreprendre, et de tous les mérites

de notre Premier ministre, celui-ci n'est pas le moindre.

Nous lisons dans le *Canadien* d'hier:

" Il y a lieu de s'étonner de la lâcheté des gens de l'*Empire* et de la *Gazette*, qui ont la poltronnerie de ne pas prendre, comme des hommes, la responsabilité pleine et ouverte de leurs accusations contre M. Mercier.

Un journaliste qui attaque un homme public a le devoir de prouver ses dires ou de les rétracter. Cette théorie est la seule qui puisse protéger la société et les citoyens contre la diffamation, dont la presse est un si terrible instrument quand elle est aux mains d'écrivains sans souci de l'honneur et des responsabilités de leur profession."

On lit dans la *Vérité*:

" Dans les dernières élections, soit locales soit fédérales, la province a clairement signifié qu'elle est lasse du parti bleu. Et les récentes élections provinciales ont été tellement désastreuses pour ces derniers qu'il y a tout lieu de croire que si la prochaine joute électorale était réduite à une querelle de partis, les bleus seraient encore fort malmenés.

" On dit que le nom de M. de Boucherville est assez puissant pour faire un régime purement bleu. Selon nous, c'est la une profonde erreur. Certes, nous avons un profond respect pour cet homme intègre, nous avons une grande admiration pour son caractère, mais ce serait s'aveugler que de croire que son prestige, si considérable qu'il soit, est suffisant pour rendre aux libéraux conservateurs, ou bleus, l'estime et la considération publiques qu'ils ont justement perdues.
 " Que ces derniers n'escomptent pas contre mesure le scandale de la Baie des Chaleurs; les libéraux ont à leur opposer un bilan de scandales au moins plus variés."

"Massacre" des Boodlers.

Ottawa, 4—Un ordre en conseil a été passé renvoyant de leurs fonctions M. J. R. Arnoldi, A. P. Bradley, Horace Talbot, Ernest Dionne, André Sénécal et H. C. Bronskile, tous fameux *boodlers* qui ont été compromis dans l'enquête du comité des Comptes Publics.
 M. Bradley était au service de l'Est depuis trente-neuf ans.

La plupart d'entre eux avaient été suspendus depuis plusieurs semaines et conservaient l'espoir d'être réintégrés dans leurs anciennes positions.

Cet ordre en conseil coupe brutalement les ailes à leurs espérances.

UN BLEU SUR LE CARREAU

St Thomas, 4—L'élection de M. Ingram, député du comté de Elgin Est, a été annulée ce matin pour corruption par agent.

M. Millier, le député conservateur de comté de Prince Edouard, a donné sa démission pour cause de corruption.

M. Millier n'avait battu son adversaire, le Dr Platt, que par 39 voix. Avec une nouvelle élection les libéraux sont certains de la victoire.

L'élection de M. Brodeur, dans le comté de Rouville, est invalidée.

Notre ami sera réélu à une grande majorité.

M. L. P. Pelletier a poursuivi le *Sud* en dommage.

C'est drôle comme les journaux bleus n'ont pas dit, en cette occasion, qu'il bailloinait la presse.

L'HONORABLE GEORGES DUHAMEL

L'hon. M. Duhamel, commissaire des Terres de la Couronne est complètement remis de son indisposition. Il peut vaquer maintenant sans fatigue à ses occupations journalières.

ANNEXION

Le propagateur des idées annexionnistes au Canada est un député tory. M. Sol. White.

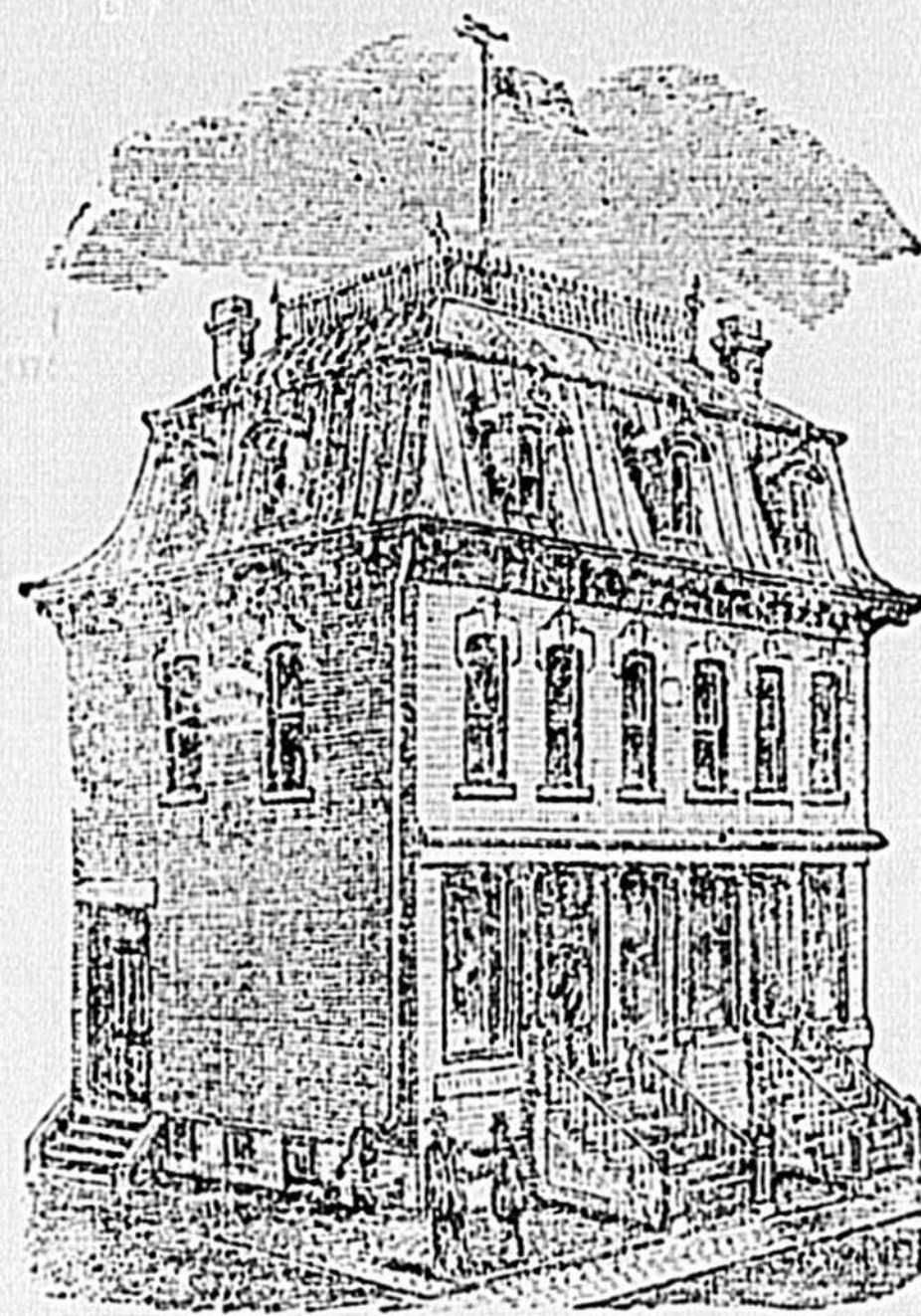
La *Minerve* en conclut que le parti libéral vent l'annexion.
 Que c'est beau la logique!

M. P. T. TARDIVEL.

M. Tardivel, le rédacteur de la *Vérité* a été arrêté à Québec, ces jours derniers, à la demande de M. Mercier, pour avoir écrit un article diffamatoire, mensonger et séditionnel, contre le premier ministre.
 Quel saint homme et comme il sait bien pratiquer ce commandement de Dieu qui défend de mentir et de calomnier.

De la *Minerve*:

" M. Mercier fait arrêter M. celui-ci et M. celui-là, mais il n'est pas au poste quand il s'agit de procéder. Croit-il que les tribunaux sont inventés pour sa seule convenance?
 Conçoit-on rien de plus impudent?
 N'est-il pas notoire, en effet, que M. Mercier n'a pas quitté la salle d'enquête un seul instant depuis le commencement des procédures?
 Mais la presse bleue a besoin de mentir pour soutenir sa cause et elle ment.



H. H. GUAY

IMPORTATEUR
 De Vins et Liqueurs
 Fruits,
 Epiceries,
 Thé et Café
 Tabac et Cigares,
 &c., &c.

Assortiment Extraordinaire

-BONBONS-

M. GUAY désire remercier ses pratiques et le public en général du bon encouragement qu'il a reçu jusqu'à présent, et les invite tous à bien vouloir venir visiter l'assortiment complet et bien choisi des cadeaux de Noël et du Jour de l'An.

M. GUAY A TOUJOURS EN MAINS

Lard salé et fumé, Poisson frais, salé et fumé
 Conserves alimentaires, Beurre, Œufs,
 Fromage, Amandes, Noix, Co-
 cos, Raisins, Biscuits,
 Poudre à
 Pate,
 &c.

Gros et Détail

VICTORIAVILLE.



VENTES PAR le SHERIF
 ARTHABASKA.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.—District d'Arthabaska.
 Arthabaska, à savoir: } JOSEPH BAILL, Demandeur;
 No. 238. } contre AMEDEL DESILETS,
 Défendeur.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de Sainte-Hélène de Chester, le CINQUIÈME jour de JANVIER prochain (1892), à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de janvier prochain (1892).
 P. L. TOUSIGNANT,
 Bureau du Shérif, Shérif.
 Arthabaskaville le 30 octobre 1891.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.—District de Montréal.
 Arthabaska, à savoir: } DAME CAROLINE TETU,
 No. 632. } venue de feu Henri J. T.
 Duchesnay, en sa qualité d'exécutrice testamentaire de feu Cirice Tétu, Demanderesse; contre FRANCIS McCAFFREY et AL. Défendeurs.

Comme appartenant à Frs. McCaffrey:
 1o Le lot de terre numéro quinze (15);
 2o Le lot de terre numéro seize (16);
 3o Le lot de terre numéro dix-sept (17);
 4o Le lot de terre numéro dix-huit (18);
 5o Le lot de terre numéro dix-neuf (19);
 6o Le lot de terre numéro vingt (20);
 7o Le lot de terre numéro vingt-un (21);
 8o Le lot de terre numéro vingt-deux (22);
 9o Le lot de terre numéro vingt-trois (23);
 Tous et chacun des dits lots situés dans le premier rang du canton de Horton;
 10o Le lot de terre numéro six (6) du onzième rang de Wendover, comté de Drummond—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de Sainte-Clothilde de Horton, le SEPTIÈME jour de JANVIER prochain (1892), à MIDI. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de janvier prochain, (1892).
 P. L. TOUSIGNANT,
 Bureau du Shérif, Shérif.
 Arthabaskaville, le 28 octobre 1891.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.—Comté de Drummond.
 Arthabaska, à savoir: } ELIE TARTE, Demandeur;
 No. 5929. } contre THOMAS GIRARD,
 Défendeur.

Une Vre sise et située en la paroisse de Saint-Germain de Grantham, formant partie du lot numéro treize du dixième rang du canton de Grantham, bornée en front par le chemin du dixième rang; en arrière par le cordon séparant les dixième et onzième rangs et par Damase Girard; d'un côté au nord-est par Jean-Baptiste Giguère, et de l'autre côté, au sud-est par Eugène Girard et Damase Girard—avec maison et autres bâtisses dessus construites.
 Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de Saint-Germain de Grantham, le HUITIÈME jour de JANVIER prochain (1891), à NEUF heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de janvier prochain (1892).
 P. L. TOUSIGNANT,
 Bureau du Shérif, Shérif.
 Arthabaskaville, 28 octobre 1891.

Encore du nouveau

De nouveaux scandales, pointent à l'horizon, à Ottawa. Les journaux conservateurs si friands de nouvelles à sensation, n'oublieront pas de reproduire l'entrefilet suivant que nous empruntons à un confrère :

"The Factor, une nouvelle feuille hebdomadaire qui vient de paraître à Toronto, promet de publier des révélations au sujet d'un nouveau "boodlage" dans le département de la milice. Il dit que depuis la confédération le parlement a voté \$35,000,000 pour maintenir le département de la milice et de la défense. Il prétend qu'environ \$9,000,000 ont été détournés de leurs fins et volés. Ces détournements auraient été opérés à la faveur d'exercices frauduleux de bataillons qui n'existaient pas. Cette feuille a dit que l'on a parlé plusieurs fois de ces choses, pendant ces quelques dernières années et qu'elles ont été révélées par un humble individu de Toronto qui a appartenu à l'un des régiments de cette ville, qui fut renvoyé du service pour cause.

Dans sa lettre à sir John Thompson, M. Rykert dit :

"Si j'ai calomnié les membres du Parlement en disant qu'il y en a par douzaines qui ont obtenu des "limites" et ne sont votés que de l'argent dans leur propre gousset, pourquoi me n'avez-vous pas assigné à la barre de la chambre pour prouver ce que j'avance ?

"Vous savez que je puis prouver ce que je dis jusqu'au dernier mot, et que je n'ai fait que répéter ce qui vous a été souvent dit en face, dans le Parlement."

M. White, de la Gazette, condamné à subir son procès aux prochaines assises criminelles, n'oublie pas qu'il a vingt-quatre heures pour maudire ses juges.

Il en profite et en abuse. Mais le public, en voyant cet individu répéter dans son journal ce qu'il n'a pas osé défendre devant le tribunal, ne peut s'empêcher de dire que c'est bien là le type du calomniateur lâche et coltré.

Il y a un mois que l'honorable M. Oumet a été nommé ministre et M. Abbott n'a pu encore lui trouver un portefeuille.

Conçoit-on position plus humiliante ? M. Abbott a-t-il eu recours à ce moyen pour humilier, discréditer le député de Laval, et le punir de ses allures d'indépendance de la dernière session ?

(Du Canadien)

M. Chapleau est allé à Providence—capitale du Rhode Island, l'un des États de l'Union américaine. Organes du gouvernement, protestez ! Vous avez accablé M. Laurier d'injures parce qu'il a parlé à nos compatriotes émigrés dans la république voisine. M. Chapleau a parlé à des Américains pur sang.

Il est vrai que M. Robert White, député de Cardwell, Ontario, a été dépêché et délégué spécialement par le premier ministre pour surveiller M. Chapleau et faire bon rapport de sa conduite. M. White et la Gazette ont combattu énergiquement le secrétaire d'Etat durant la crise. Il est dans l'ordre qu'ils soient ses sages gardiens maintenant.

Et dire que d'un bon coup de pied M. Chapleau eût brisé toutes ses toiles d'araignées !

Il sera obligé de le donner d'ici à peu de temps. La question est de savoir quelle sera alors la solidité des filets qui se tissent.

En attendant, M. Chapleau a manifestement trahi le Canada, en compagnie de M. White—d'après les maximes et formules qui sont tombées d'une demi douzaine de bouches ministérielles, à Perth, il y a huit jours.

On lit dans le Canadian Presbyterian, d'Ottawa :

"Il n'est rien au monde qui puisse donner à un homme autant de prestige que l'éloquence. L'honorable Wilfrid Laurier est un de ceux-là.

Il n'est encore que dans la force de son âge et de son talent. Au collège où il a fait son éducation, il était renommé pour sa facilité d'élocution et son talent pour l'art de la parole. Le premier discours qu'il a prononcé en parlement lui a valu les éloges de toute la députation et en particulier de Sir John Macdonald. M. Laurier a parlé l'autre jour devant ses compatriotes de Boston et les paroles qu'il a prononcées alors ont été de nature à produire un effet considérable sur son auditoire.

Le chef de l'opposition a aussi été invité de se rendre en Angleterre pour présenter à Gladstone le portrait que les libéraux canadiens désirent offrir à l'illustre vieillard. Après l'honorabilité la plus parfaite, il n'est rien qui plaise autant chez un homme que le talent oratoire. M. Laurier possède ces deux qualités. Son discours lors de la mort de sir John Macdonald est une des plus belles pièces d'éloquence qui aient jamais été prononcées en ce pays."

La Russie et la France

Londres, 3 déc.—Une des principales banques de Paris a informé une maison de finance, à Londres, que la banque de France avait conclu un engagement d'après lequel elle prêterait à la Russie 600 millions de francs en argent monnayé au taux de 3 1/2 pour cent. Cet emprunt serait remboursable en or dans un délai de sept ans. Si cette opération se fait, ce sera un bénéfice de 200 millions de francs pour la Banque de France.

COUVENT DE STANFOLD.

Une belle et imposante cérémonie avait lieu mardi, à cinq heures de l'après-midi, au couvent de Stanfold. Quatorze élèves, dont les noms suivent, étaient reçues Enfants de Marie : Demoiselles Aurore Cormier, Lazarine Bêtz, Delvina Lasonde, Alida Silvain, Elodienne Guillemette, Amélie Martineau, Corine Mailhot, Emélie Turgeon, Marie Demers, Jeannie Lafond, Alma Drolet, Angéline Talbot, Anna Lachance et Florestine Beauchesne.

Être reçu enfants de Marie, dans les communautés dirigées par les dévouées Sœurs de l'Assomption, est le plus haut témoignage d'une conduite irréprochable sous tous les rapports auquel puisse prétendre une élève ; aussi, il fallait voir la vive allégresse qui se reflétait sur la figure de celles qui étaient assez heureuses pour recevoir cette marque distinguée d'approbation de leur vie de couvent.

Quatre élèves, moins avancées en âge, Demoiselles Yvonne Fonquet, Marie Anna Leblanc, Philomène Fréchette et Sévérine Jutra, étaient admises ce jour-là dans la confrérie des Anges Gardiens.

Du côté droit de l'autel, en dehors de la balustrade, on avait placé une étagère aux larges allures. Au sommet brillait une statue de l'Immaculée Conception ; chaque étage était chargé de vases de fleurs naturelles et de lampes qui projetaient les lumières les plus vives et aux couleurs les plus variées. Tous ceux qui jetaient un coup d'œil sur ce ravissant tableau entendaient au fond de leur âme comme une voix qui leur disait : Sursum corda, en haut les cœurs. L'autel aussi était brillamment illuminé.

La cérémonie commença par le chant d'un cantique de circonstance, puis eut lieu le sermon qui fut prêché par M. l'abbé C. F. Baillargeon qui avait pris pour texte ces paroles du Cantique des Cantiques : Sicut libium inter spinas amica mea inter filios ; Tel est le lis entre les épines, telle est ma bien-aimée entre les filles. Le prédicateur a entretenu son auditoire sur l'excellence du privilège de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge, soit qu'on le considère en lui-même, soit qu'on l'examine dans ses suites, soit qu'on l'étudie vis-à-vis des misères de notre commune origine. Il termina son discours en citant les paroles sublimes que proférait le Vicaire de Jésus-Christ, Pie IX, lorsque du haut de la chaire de Saint Pierre, il proclamait, le huit Décembre mil huit cent cinquante quatre, le dogme de l'Immaculée Conception de Marie.

Après le sermon eut lieu la réception des élèves dans les confréries dont il a été question plus haut. C'est là le moment solennel et touchant de cette cérémonie ; aussi avons-nous vu plus d'une paupière se mouiller de douces larmes d'émotion. L'office se termina par un Salut du Saint-Sacrement. Le chant et la musique ont été, comme d'habitude, en tout point, à la hauteur de la circonstance.

Heureuse est la paroisse qui possède un couvent dont les Dames directrices savent si bien former le cœur et l'esprit des élèves qui leur sont confiés.

B.....DE STANFOLD.

La Physiologie nous apprend que les cheveux vivent et meurent comme les autres organes. Personne ne saurait faire revivre les cheveux qui n'ont pas conservé un reste de vie. C'est donc dès le début de la maladie qu'il faut s'efforcer d'arrêter la chute des cheveux. Le RÉGÉNÉRATEUR CAPILLAIRE ADETTE est incomparable comme lotion régénératrice de la chevelure.

GRAVE ACCUSATION.

Le pétitionnaire dans la contestation d'élection de Laprairie vient de formuler des accusations de la plus haute gravité dans ses faits et articles.

Pour se mettre en position de prouver contre le député élu ce qui est qualifié de GENERAL MISREY par le statut, il a produit une liste de quelques-unes des souscriptions prélevées par le comité conservateur du district de Montréal. Voici ses chiffres, qu'il n'a pas la prétention de donner comme complets, car il y a bien d'autres montants :

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes Manufacturer's Association (\$30,000), Canada Sugar Refining Coy (30,000), Hochelaga Cotton Coy (20,000), Saint-Lawrence Refining Coy (20,000), L'honorable Geo. Drummond (20,000), André Sénéchal (20,000), Montréal Cotton Coy (15,000), Manufacture de papier Rolland (10,000), Merchant's Cotton Coy (10,000), James O'Brien, entrepreneur (5,000), Gault & frère (5,000), Saint-Louis & frères (4,000), Em. Saint-Louis (3,000), Ludger Cousineau (2,000), Dominion Type Foundry (2,000). Total: \$216,000.

Incendie causé par le gaz naturel.

Un citoyen de St Henri de Mascouche a fait creuser dernièrement un puits artésien dans un des bâtiments de sa ferme.

Lorsque le forage fut rendu à 67 pieds, le sable commença à sortir avec une force irrésistible pendant deux jours, après quoi l'eau jaillit à une hauteur de 50 pieds. On fut obligé d'ouvrir le plancher et le toit pour faire place à cette remarquable colonne d'eau, jusqu'à ce que les tuyaux et les robinets fussent posés.

Quand l'ouvrage fut fini, les tuyaux qui avaient servi au forage étant encore dans le bâtiment, quelques personnes allèrent examiner les choses le soir, à la lumière d'un fanal.

Il paraît que le gaz s'échappait des tuyaux remontés de puits et que ce gaz s'enflamma à la lumière du fanal mit le feu au bâtiment et à la grange attenante. Ces bâtiments furent entièrement consumés ainsi que la paille et le foin qu'ils contenaient.

Un scandale à Londres.

LE COMTE RUSSELL POURSUIVI POUR DIVORCE PAR SA FEMME.

VERDICT FAVORABLE À L'ACCUSÉ.

Londres, 4 décembre.—Mercredi dernier, devant la Haute Cour de justice, on a commencé le procès à sensation intenté par la comtesse Russell pour séparation de corps d'avec son mari. Cette affaire a produit un émoi considérable au sein de l'aristocratie anglaise et a mis au jour un scandale qui fera époque dans les annales judiciaires de Londres. Le comte Russell est le petit-fils du célèbre homme d'Etat, sir A. John Russell, qui a joué un rôle éminent dans la politique de l'Angleterre il y a quelque cinquante ans. Il n'est âgé que de 26 ans et siège déjà à la Chambre des Lords. Lorsqu'il résidait à Oxford, il attira sur lui l'attention publique par ses excentricités théologiques et ses idées politiques chevaleresques.

Son épouse, la comtesse Russell, est une des plus jolies femmes de Londres. Dans les salons de la haute aristocratie, elle jouit d'une popularité et d'une vogue sans égales.

Les avocats de la poursuite et sir Charles Russell ont fait tour à tour un plaidoyer habile et plein de véhémence pour ou contre l'accusé. Les jurés se sont ensuite retirés pour délibérer et au bout de deux heures, ils sont revenus en cour. La multitude attendait le verdict avec une impatience mal dissimulée. Tout le monde s'attendait à un verdict de culpabilité. Aussi la surprise fut grande quand les jurés se levèrent et déclarèrent le comte Russell non coupable. Un murmure de désapprobation se fit entendre dans la salle ; le comte fut sillé ; mais ses amis l'entourèrent pour le féliciter et le protéger. Le verdict est très vivement commenté dans les cercles. Si l'accusé a eu gain de cause devant le tribunal de la Haute Cour, il n'en a pas été de même devant le tribunal de l'opinion publique. Le comte Russell est dès maintenant vué au mépris général, et il n'est pas impossible qu'il soit obligé de se réfugier dans quelque retraite isolée.

Mort de Dom Pedro

Paris 4 déc. 1891.

Dom Pedro ex empereur du Brésil est mort aujourd'hui.

Il a succombé à la diabète après 48 heures d'une cruelle agonie. La princesse Isabelle était auprès du lit de l'empereur déchu, son père, lorsqu'il rendit l'âme ; cette mort l'a grandement affectée et on craint pour ses jours.

La dernière pensée de l'empereur déchu a été pour le Brésil où il aurait voulu mourir.

Dom Pedro était entré dans sa 66ème année le 2 décembre.

Condamnation d'un parrieide.

UN JEUNE HOMME TUE SA MÈRE.

On mande de Durango (Colorado) que Ralph Ray, un jeune homme de vingt-quatre ans, vient d'être mis en jugement devant la cour d'assises de cette ville, pour avoir assassiné sa mère au mois de septembre dernier.

Le crime et l'attitude cynique du parrieide après sa capture ont causé une vive émotion non-seulement à Durango, mais dans toute la région. Arrêté quelques jours après l'assassinat à Canon Laigo (Nouveau-Mexique) Ralph Ray a été reconduit à Durango et peu s'en est fallu qu'il n'ait été lynché. Le prisonnier, qui est le fils d'un des plus anciens mineurs de la ville, a fait spontanément les aveux les plus complets avec un cynisme presque incroyable. Son père étant absent, il a annoncé à sa mère qu'il avait l'intention d'aller à Farmington (Nouveau-Mexique) où se tenait une foire. Mme Ray a voulu s'y opposer, parce qu'elle avait peur de rester seule chez elle, et Ralph lui a fendu la tête d'un coup de hachette qu'il tenait à la main.

La pauvre femme est tombée sans même pousser un seul gémissement, et son fils, pour être bien certain qu'elle fut morte, lui a enfoncé trois fois un couteau de classe dans la poitrine. Ce misérable a enveloppé ensuite le corps de sa mère dans une couverture ; puis sautant sur un cheval, il s'est enfilé avec l'intention d'aller se réfugier au Mexique. M. Ray, père, est entré le soir même chez lui et le crime a été découvert plus tôt que Ralph ne le pensait, de sorte que le parrieide a pu être capturé avant qu'il eût gagné la frontière.

Devant la Cour d'assises le parrieide a renouvelé ses aveux et s'est reconnu spontanément coupable de meurtre au second degré. Comme il était impossible de prouver qu'il y eut en préméditation, les aveux de Ray ont été acceptés, et il a été condamné, sans autres formalités, aux travaux forcés à perpétuité. Le père de ce misérable, qui est un vieillard très considéré, est devenu fou de chagrin.

LES AVIS INDIGÈNES.—Les Amers Indigènes excitent l'appétit, facilitent la digestion et régularisent les intestins. Ils se vendent partout à 25 cts le paquet.

Le Remède de Dr. SEY va droit à la source même du mal, rend à l'estomac la vigueur qu'il a perdue. C'est pour cela qu'il guérit un si grand nombre de maladies qui semblent essentiellement différentes.

La diphtérie fait de tels ravages à Toronto que les autorités municipales ont décidé de faire construire un hôpital destiné exclusivement au traitement de cette maladie.

LE TRAVAILLEUR, de Worcester, annonce la nomination par le gouverneur Russell de M. Victor W. Lamoureux, de Southbridge, comme juge suppléant (SPECIAL JUSTICE) de la première cour du district de Worcester-Sud, siégeant alternativement à Southbridge et Webster.

M. Lamoureux est le premier Canadien-français qui ait été appelé à remplir une charge aussi importante dans le Massachusetts.

M. Lamoureux est originaire de St-Ours, P. Q., et âgé de 53 ans. Il habite les États-Unis depuis 1861 et se fait gloire d'avoir été le premier Canadien de Southbridge à se faire naturaliser.

Pianos et orgues.

GRANDE RÉDUCTION

Nous recommandons aux personnes qui se proposent de faire l'acquisition d'un piano ou d'un orgue de profiter de la grande vente à bon marché que fait de ce temps-ci M. L. E. N. Pratte, au No 1083 rue Notre-Dame Montréal.

Mr Pratte, dont le magasin a été incendié récemment offre en vente les pianos et les orgues qui étaient dans le magasin lors de l'incendie, mais qui n'ont souffert aucun dommage ; les instruments endommagés ont été vendus à l'encan.

Ces instruments, en parfait ordre, seront vendus à grande réduction pour comptant ou à court délai et les personnes qui peuvent acheter dans ces conditions ne devraient pas manquer cette occasion exceptionnelle de se procurer un instrument neuf et de qualité supérieure au prix d'un instrument inférieur.

M. Pratte a aussi reçu un stock de nouveaux instruments qu'il vend à bon marché aux conditions ordinaires.

Le Scientific American.

Nous remarquons avec plaisir que le "Scientific American" est venu s'ajouter à la liste des journaux qui échangent avec nous. Ce journal, depuis les quarante dernières années, est à la tête des publications de ce genre et aucun autre ne lui est supérieur.

Comme publication de science et de mécanique, il ne peut être surpassé.

L'agence de brevets, de Mun & Co., avec laquelle il est en rapport, est une des rares agences strictement recommandables dans les États-Unis.

Ceux de nos lecteurs qui désirent obtenir un brevet d'invention et qui veulent que leurs intérêts soient bien sauvegardés ne peuvent faire mieux que de s'adresser à Mun & Co. ; Solliciteurs de brevets, No. 361 Broadway, N. Y. Leur pamphlet renferme toutes les informations relatives aux brevets, aux notifications de demande de brevets etc.

Une petite question aux Indes.

Est-ce que les délégués de la Jamaïque et des Indes Occidentales, deux colonies, qui sont maintenant à Washington pour négocier la réciprocité commerciale entre leurs îles et les États-Unis sont des sujets déloyaux ? S'abaissent-ils devant les yankees ou sont-ils à vendre leur pays ? Si non, que faut-il penser de la prétention de nos torys qui prétendent que ce serait non seulement manquer de dignité, mais encore être trahit et déloyaux que de chercher, nous Canadiens, à obtenir la réciprocité avec les États-Unis, nos voisins ? Y a-t-il une règle particulière pour la LOYAUTÉ des colons des Indes Occidentales en ce qui concerne leurs négociations avec les Américains ?

NEUROLOGIE.

Un de nos plus anciens citoyens vient de disparaître. Cyprien Blanchet, Ecr. notaire de St. François de la Beauce, est décédé, à Québec, à la résidence de son fils, samedi soir. Il était né à St. Charles de Bellechasse, en 1809, et était le fils de Sieur Louis Blanchet et de Dame Louise Blanchet, et neveu des deux archevêques Blanchet. Il est père de plusieurs enfants, au nombre desquels sont l'honorable Juge Jean Blanchet, Louis Blanchet, N. P., et Ludger et Charles Blanchet, employés civils. Il fut reçu notaire en 1832 et fut longtemps membre de la Chambre des notaires. Il avait épousé Marie Louise Gosselin, de St. Gervais, qui l'a précédé dans la tombe.

Nous offrons nos plus sincères condoléances à la famille.

À vous Mesdames

Si une femme veut engraisser vite, se guérir de la maladie si commune à son sexe, jouir d'une bonne santé et aimer la vie, ne se laisseez pas essayer une bouteille de "Régulateur de la Santé de la Femme" du Dr J. Larivière. C'est le Tonic des nerfs par excellence, le Stimulant sans égal qui élève la gaieté, et chasse les voiles sombres de la mélancolie. Une cuillerée à soupe de "Régulateur" pris avant chaque repas relève les forces, arrête toute douleur, donne l'appétit et facilite la digestion. En envoyant 25 cents en timbres-poste pour un "Bébé Poudre Plaster" du Dr J. Larivière (le meilleur emplâtre pour les femmes), vous aurez tous les renseignements et certificats concernant ce merveilleux remède. Pour toutes informations écrivez au propriétaire, Dr J. Larivière, Manville R. I.

MM. EVANS & Sons, Montréal P. Q. sont les Agents généraux pour le Canada, pour fournir mes remèdes aux pharmaciens et marchands. A vendre partout

J. C. THIBAUT

Manufacturier

D'AGRES DE FROMAGERIES.

—ET—

Ferblanteries de toutes sortes, etc

Arthabaskaville

PROVINCE DE QUÉBEC } District d'Arthabaska }

COUR SUPÉRIEURE.

En Re

FRANK FARLEY, Commerçant

du Canton de Estbrode, FAILLI.

AVIS—VENTE—FAILLITE.

Les biens meubles, dettes des livres, roulant, etc., du failli, seront vendus par encan public, au bureau du sousigné le 22me jour de DÉCEMBRE courant à 1 hr P. M.

Stock général de Marchandises Sèches, Ferronneries, Chaussures, Epicerie, &c \$1,900 Roulant..... 72 Dettes des livres d'après liste..... 4767 L'inventaire est visible au bureau du curateur. Bureau du curateur, Arthabaskaville, 9 Décembre 1891.

AUGUSTE QUESNEL, Curateur.

STANFOLD.

Edm. LAVOIE

HORLOGER

BIJOUTIER

Invite le public en général de venir voir le magnifique Stock de Bijouteries et d'Horlogeries qu'il vient de recevoir, le tout sera vendu à un prix tellement bas qu'il défie toutes compétitions.

Tout ouvrage sera garanti

Et exécuté avec grand soin.

Une visite est sollicitée.

Venez faire vos achats pour

GADRAUX DES FERTS

Chez Ddm. LAVOIE

Horloger.

Stanford, 10 décembre 1891.—3m.

Savon Imperial



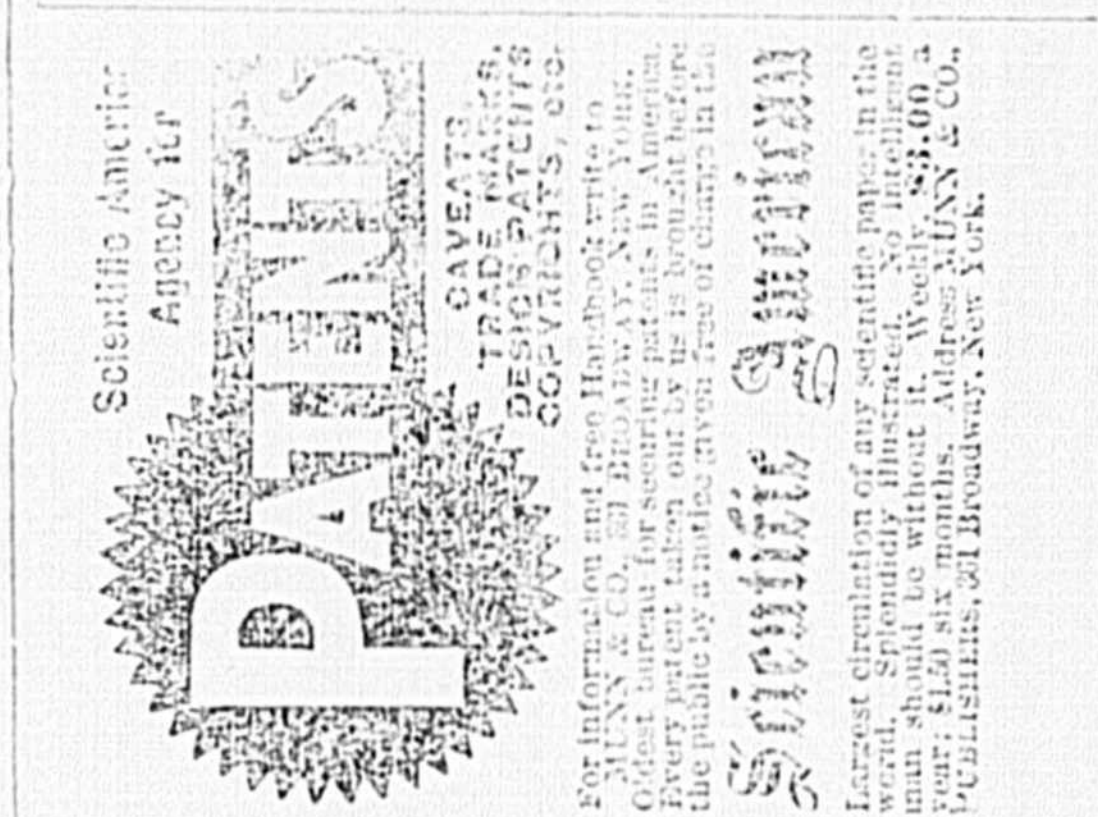
MARQUE de Fabrique

J. BARSALOU & Cie

Epargnez donc

Une grande partie des annis d'une journée de lavage en faisant toujours usage d'un savon bien connu, tel que le SAVON IMPERIAL avec sa tête de cheval, sur chaque morceau, que l'on voit partout depuis 15 ans.

En morceaux de 16 oz. avec enveloppe rouge. do do 14 " sans "



AVIS PUBLIC

Les personnes endettées à la succession de Dame Zoé Rousseau, veuve de sieur John Daly, autrefois cultivateur de Stanfold, sont priées de faire leurs paiements, à échéance, au révd. J. U. Tessier Ptre curé de Ste Victoire d'Arthabaska ; et les créanciers de la dite Dame Zoé Rousseau, devront filer leurs réclamations d'ici à un mois. Ste. Victoire d'Arthabaska le 1er décembre 1891. J. U. TESSIER Ptre, curé. Exécuteur testamentaire.

La Compagnie d'Assurance

CANADA LIFE

—EST—

La plus Ancienne.

La plus Solide

Et la plus Profitable

COMPAGNIE EN CANADA !

Elle a un Capital de \$12,000,000 ainsi qu'un revenu annuel de 2,000,000.

Adressez-vous personnellement ou par lettre à

L. LAVERGNE

AGENT.

Arthabaskaville

Pour 30 cents

LA LIBRAIRIE

J. B. ROLLAND & Fils

6 à 14, rue Saint-Vincent

MONTREAL

Adressera Franco à toute personne qui enverra la somme ci-dessus :

1o L'Almanach agricole, etc, pour 1892.

2o L'Almanach des familles pour 1892

3o Le Calendrier de la Puissance, pour 1892.

4o Les Soirées de la Baie-des-Chênes.

Ces quatre articles se franco par la poste pour 30 cents.

PROVINCE DE QUÉBEC } COUR CIRCUIT.

District d'Arthabaska } No. 294.

EUGÈNE BENOIT DIONNE, du township de Durham commerçant.

vs

Demander.

JOSEPH A. COTÉ, ex-devant fromager du même lieu et maintenant d'endroits inconnus.

Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans les deux mois.

Arthabaskaville 2 décembre 1891.

ADELARD PICHÉ, Dep. G. C. C.

J. S. Donnet avt. du demr.

Terre à Vendre

Une terre située dans le 7e rang de St Albert de Warwick, à un mille de l'église, contenant 100 acres en superficie, dont 50 acres en culture, vingt-cinq acres dans les pointes de la Rivière Nicolet avec bonne maison, 2 granges, hangard &c. Conditions faciles. S'adresser à

FRANÇOIS MARCOUX,

Agent à St Albert de Warwick.

22 oct. 91.



PRENEZ LE

REMÈDE DE

ST. SÉBASTIEN

LE GRAND REMÈDE FRANÇAIS contre la DYSPÉPSIE, les AFFECTIONS BILIEUSES, la CONSTIPATION et toutes les maladies de l'ESTOMAC, la FOIE et des INTÉSTINS.

Chez tous les PHARMACIENS.

Prix : \$1.00

mai dernier par Sa Grandeur Monseigneur Gravel, lors de sa visite pastorale.

Dans cette visite, Monseigneur conféra avec messieurs les marguilliers de certaines réparations à faire à leur église, et même, dans son procès verbal, Sa Grandeur coucha dans le cahier des délibérations les lignes suivantes :

" Il parait urgent de faire quelques travaux à l'église. Nous sommes disposés à approuver une résolution de fabrique à ce sujet."

Monsieur le curé Mailhot assembla, le 7 sept. messieurs les marguilliers, et il fut unanimement résolu de faire à l'église et à la sacristie toutes les réparations qu'on vient de lui faire subir.

Aussitôt hache en bois. On a enlevé le vieux lambris pour y substituer un neuf de planche de pin d'égal largeur, auquel on a donné trois couches de peinture et de sable gris ; puis, on a tiré les joints en peinture blanche, de manière à lui donner l'apparence de la pierre. M. David Deshaies a réussi à merveille dans cet ouvrage. Un beau et grand portique a été construit sur la façade de l'église, laquelle a été convertie en ferblanc. Avant d'abattre l'ancien clocher pour le remplacer par un plus élégant et plus blanc, on a descendu soigneusement le vieux coq qui dominait la croix depuis cinquante six ans ; on a jugé que c'était le temps de lui célébrer ses noces d'or ; chacun s'est empressé de venir lui présenter ses hommages et ses félicitations ; on a réparé tous les *accros* qu'il avait subis durant ce long espace de temps dans les tempêtes qui étaient venues l'assailir ; on l'a bronzé avec beaucoup de précaution, et le nouveau clocher terminé, il s'est élevé joyeusement dans les airs, au milieu des acclamations de l'assistance, pour aller reprendre son poste d'honneur, bien décidé à ne le quitter que pour célébrer son premier centenaire. Qui *viere verba*. Les chassises ont été entrées et ornés chacun d'un éventail peint en vert, ce qui leur donne beaucoup de grâce.

La voûte a été lambrissée en planches de bois blanc de trois pouces de largeur, et sa couleur en peinture est celle de lilas tendre.

Les arcs doubleaux, dont chaque moulure a reçu une couleur vive et différente, présentent un très joli coup d'œil. De distance en distance on a peint avec goût des fleurs et des emblèmes ; au-dessus du chœur, se trouve une colombe dorée avec ailes déployées. On a plafonné et peinturé toute la sacristie ainsi que tout son accessoire.

Notre ami, monsieur le Notaire Charles Gauvreau de Stanfold, écrivait avec raison il y a quelques jours : " Quand on a vu de ses yeux l'humble chapelle d'autrefois et que l'on contemple aujourd'hui l'édifice terminé au dedans et au dehors, le contraste est frappant."

Ces différents travaux ont été exécutés sous la surveillance de monsieur David Deshaies de Stanfold, dont la réputation comme menuisier, comme peintre et comme entrepreneur, est faite depuis longtemps. Ce brave citoyen mérite à tout égard une large part du patronage public.

Dimanche, le vingt deux novembre dernier, fut le jour choisi pour l'inauguration de l'église de Saint Louis de Blandford transformée du tout au tout. Dès le matin un soleil radieux semblait s'être mis de la partie et portait l'allégresse au fond de tous les cœurs. Des pavillons, aux couleurs les plus variées et les plus éclatantes se déployaient partout au souffle d'une brise légère, sur l'église, dans la parterre du presbytère et sur toutes les maisons des alentours.

La messe fut chantée par M. le curé Mailhot. Une foule considérable encombra l'église, les autels ruisselaient de lumières et étaient chargés de fleurs naturelles artistement disposées ; un chœur puissant formé pour la circonstance et soutenu par l'harmonium, a rendu avec beaucoup d'entrain et de précision la messe du sixième ton.

M. l'abbé C. F. Baillargeon avait été chargé de porter la parole en cette circonstance. Il commença par payer un large tribut d'éloges et de félicitations à son bon ami

de cœur, M. le curé Mailhot et à ses généreux paroissiens pour le zèle dont ils avaient fait preuve dans les travaux d'ornementation de leur église ; puis il montra le temple catholique comme la maison de la prière, comme une école de sagesse pour les élus de la fortune, comme l'asile des malheureux dans les combats de la vie, comme un lieu de sûreté où se conservent soigneusement les archives de chacune des familles de la paroisse.

Ce point réglé, M. Baillargeon donna le sermon sur les enseignements du cimetière catholique ; il est une école de sagesse qui apprend à l'homme à vivre chrétiennement ; il est une école de vérité qui nous enseigne la certitude de la mort ; puis il parla de la résurrection des corps, en commentant ces paroles de l'apôtre : *Oportet corruptibile induere incorruptionem, notre chair, toute corruptible qu'elle est, ne descendra dans la poussière du tombeau que pour en sortir incorruptible*. Cette cérémonie religieuse se termina par un salut solennel du Saint-Sacrement.

Le soir très jolie séance à l'école du village, tenue par Demoiselle Corine Poisson. L'assemblée était présidée par monsieur le curé Mailhot, ayant à ses côtés messieurs les abbés C. F. Baillargeon, C. Lafond, curé de Ste-Anne du Sault et E. Boivert, vicaire de Stanfold. L'assistance était nombreuse, quoique la température fût maussade. Nous avons remarqué dans la salle Monsieur le notaire Hébert et sa dame, Madame F. Xavier Guay et Demoiselle Obéline Matte, de Stanfold. Le chant et la musique ont été splendides ; les acteurs et les actrices se sont très bien acquittés de leurs rôles respectifs ; les tableaux vivants éclairés au feu de Bengale, ont soulevé des applaudissements prolongés et enthousiastes. La séance se termina par de bonnes et chaleureuses paroles adressées à l'assemblée par monsieur le curé Mailhot.

Adieu, lecteur bienveillant, et honneur aux braves citoyens de Saint-Louis de Blandford qui savent si bien faire les choses.

L'abbé C. F. BAILLARGEON.

LA SURDITE. GUERIE CHEZ SOI.

Un opuscule en Français décrivant la manière de se guérir chez soi-même et sans secours étranger de la surdité et de bruits d'oreilles. Le Rev. D. H. W. Harlock, du Presbytère, écrit : " Faites tout un monde pour employer ce moyen dont la valeur est de premier ordre, et qui m'a rendu le service le plus signalé." Franco 50 centimes—M. Raymond et Cie, Éditeurs, 36, Rue des Martyrs, Paris.

La Consommation Guérie

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consommation, la Bronchite, le Catarrhe, l'Asthme et toutes les Affections des Pouxons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Débilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses ; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Poursuivi par le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Envoyer par la poste un timbre et votre adresse. Mentionnez ce journal.

W. A. NOYES, 820, Power's Block, Rochester, N. Y.

OCULISTE

Dr Wilfrid Beaupré, Oculiste, 58, rue St Louis, Québec.

Élève des hôpitaux de Paris et New York. Élève de l'Université de Paris. Élève des c'équies des Drs de Wecker et Abadie de Paris, et des Drs Knapp et Noyes de New York. Ex-cicilien à l'Université Victoria, à l'Hôtel Dieu et au Dispensaire Nazareth de Montréal, ex-associé du Dr E. Desjardins, oculiste de Montréal.

Heures de Bureau :—9 heures à midi.

Québec, 22 Oct 91.—3m.

ON DEMANDE

Une modiste et deux couturières trouveront de l'ouvrage immédiatement à St Paul de Chester. S'adresser à

VENESLAS DIONNE, Marchand.

St Paul de Chester, 22 Oct. 91.

CARTES PROFESSIONNELLES.

AVOCATS.

LAURIER, LAVERGNE & COTÉ
Arthabaskaville.

Bâtisse voisine du bureau d'Enregistrement.
W. LAURIER, C. L., JOSEPH LAVERGNE
P. H. COTÉ.

CRÉPEAU & MÉTHOT

Arthabaskaville.

Bureau : Rue de la Cour.
EUGÈNE CRÉPEAU, C. R. J. E. MÉTHOT,

J. S. DOUCET,

ARTHABASKAVILLE

Bureau, rue de la Cour, en face du Collège.

NOTAIRES.

J. E. GIROUARD (M. P. P.)
Drummondville, P. Q.

E. H. LALIBERTÉ (M. P. P.)
Warwick P. Q.

J. A. HEBERT

NOTAIRE,

STANFOLD, P. Q.

Cessionnaire du greffe de feu L. N. D'Argy
N. P.—Juillet 88 lan p

Dr Ed. H. PROVENCAL

ARTHABASKAVILLE.

Consultations à toute heure. Bureau : ancien magasin de Mr El Gendreau. 24 oct. 90.—1a.

EDMOND GELINAS

HUISSIER

Ste CLOTILDE DE HORTON.

Se chargera de collections &c.—24 oct. 90.—lan.

L. B. BRUNELLE

GRAND CONSTABLE et

Huissier C. S.

ARTHABASKAVILLE.

DENTISTE

Sera à l'Hôtel de Temérance, tenu par Mr Calixte Leblanc, village d'Arthabaskaville, le dernier vendredi de chaque mois jusqu'à nouvel ordre

Dr. G. W. ADAMS L. D. S.

ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU

DE
Richmond, Drummond & Yamaska

BUREAU : ULVERTON, P. Q.

Etablie en 1879.

Pertes réglées promptement.
F. PRÉFONTAINE, JAS. ALEXANDER, Sec.-Trés
Président. Sec.-Trés
A. QUESNEL, Jr. Agent.

Téléphone 630.

Charbon! Charbon!

DE TOUTES SORTES

Plâtre.

Ciment de Portland.

Biques Blanches de T. Carr

et tuyaux de drainage écossais.

En vente chez

A. R. PRUNEAU & Cie.,

99, rue Dathonsie, Basse-Ville,

QUEBEC.

Hotel Riendeau

La maison par excellence pour les touristes. Balcons et terrasses. Vastes salons, chambres richement meublées. Service de première classe. En face de l'Hôtel-de-Ville et du Palais de Justice. A quelques pas des bateaux et des gares de chemins de fer.

58 et 60, Place Jacques-Cartier,
MONTREAL.

JOS. RIENDEAU

PROPRIETAIRE.

1er août 91.—1a.

Sur l'invitation d'un grand nombre de citoyens d'Arthabaska et des environs

Le Docteur LANTIER

DENTISTE

Pratiquant à Trois-Rivières.

A décidé de venir, le dernier mercredi de chaque mois à Arthabaskaville, à l'Hôtel Albion, où l'on pourra le consulter de 2 hrs P. M. à 10 h S du soir.

Pour l'extraction des dents sans douleur au moyen d'une Batterie Electrique ou par la Coëcaïne, par le Gaz, le Chloroforme ou l'Ether.

Pour plombage, (or, argent, platine, ciment).
Pour Dentiers artificiels d'une perfection garantie et à des prix défiant toute compétition.

N. B.—Le Docteur se fera un plaisir de se rendre à domicile quand on le demandera.

ALLUMETTES

DE

EDDY

Telegraphes et
Telephones

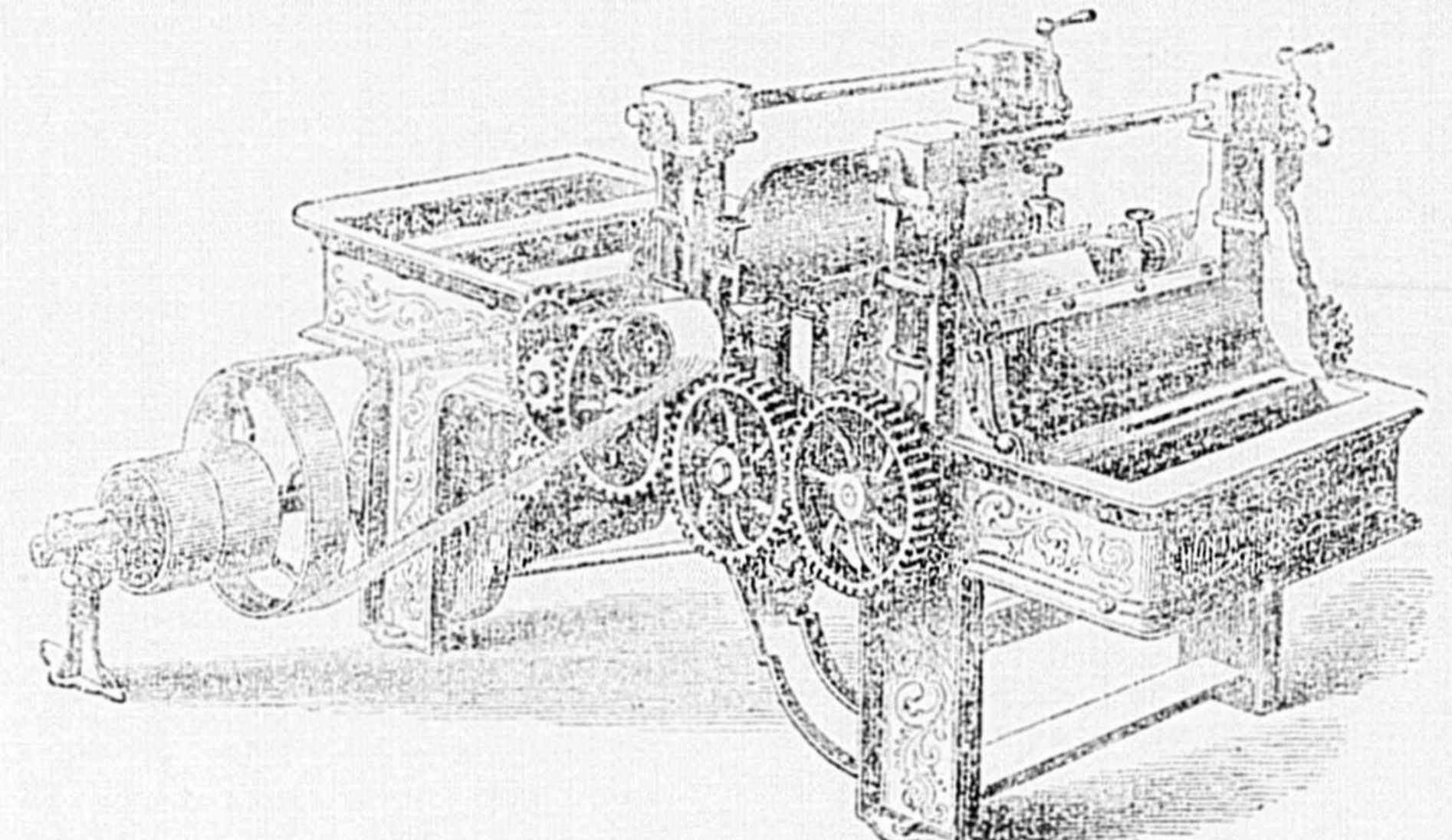
INFAILLIBLES. SANS DANGER.
AGREABLES.

Chaque petit bois une allumette.
Chaque allumette un coup sur.

Pas de Mauvaise Odeur. Pas de Degouttement de Souffre.

En vente partout. N'en acceptez pas d'autres.

USINES À HULL, CANADA. ETABLIES 1851.



A VENDRE

Machineries de Moulins et Strappes à moitié prix. Nouvelles Strappes en Caoutchouc 50 à 60 % de discompte. 15 Machines à planer le bois, Planeurs et Embouveteurs de toutes grandeurs, en bonne ordre prix \$50 à \$400, chacun. 7 Engins, Bouilloires et Pompes \$100 à \$600 chacun, termes faciles. 4 Machines à Moulures, planer et embouvetter \$10 à \$175, chaque. 10 Arbres on axes pour Soies Rondes, toutes grandeurs de \$3 à \$7 chaque. Arbre de couche ou shafts, avec frottements Sets à Acts la lb. Grands Couteaux à planer et à Moulures 10cts du pouce. Nouvelles Strappes en cuir. Soies Rondes, à 30 % de discompte. 500 Poulies à moitié prix. 1 Moulin à scier le bois \$175 00. Machines à niguiser à Emery \$10. Et autres machines à aiguiser \$10, chaque. Aussi machines pour Morteiro et Tenons et autres machineries de toutes sortes

MULLIN & CO.

18 déc. 1890, 1 a.

37 Carré Papineau, Montréal

Hotel Albion

Arthabaskaville, P. Q.

Le soussigné à l'honneur d'informer ses nombreuses pratiques et tout le public voyageur qu'il vient de terminer des réparations considérables à son établissement, qui en font aujourd'hui un hôtel de première classe. Il a aussi agrandi son établissement de manière à pouvoir loger un plus grand nombre de voyageurs.

Rien n'a été négligé pour donner tout le confort désirable : Fournaise, chambre de bain, chambre d'aisance, bons lits, bonne table.

Liqueurs de premier choix, cigars de toutes sortes.

Le soussigné remercie le public du bienveillant patronage qu'il lui a accordé jusqu'à ce jour et sollicite de nouveau son encouragement pour l'avenir.

Il s'est procuré un choix considérable de liqueurs pouvant satisfaire les palais les plus délicats de même que les bourses les moins garnies.

P. MAHEU,

PROPRIETAIRE

ON A BESOIN

d'un homme actif pour nous représenter pour la vente de nos arbres, vignes, roses, rosiers &c. &c. Nous nous engageons à fournir de l'ouvrage pour toute l'année à raison d'un bon salaire à la personne qui réussira bien. Il n'est pas nécessaire que cette personne ait de l'expérience dans ce commerce.

Correspondre avec nous immédiatement pour tous les détails et pour l'indication du territoire dans lequel la personne sera appelé à voyager.

P. S. BRONSON & Co.
Pepinéristes
Geneva N. Y.

C. A. CAUVREAU

NOTAIRE

Agent de la Cie. d'Assurance la "Queen"

STANFOLD.

8 janvier 91. 6 m.

AVIS.

Nous avertissons le public que nous ne serons pas responsables d'aucune dette contractée en notre nom par nos employés excepté par notre agent autorisé, M. E. G. Palmer de Ste Julie.

HALL & PRICE.

Québec, 8 juillet 1891.

LA BANQUE

Jacques-Cartier

Victoriaville.

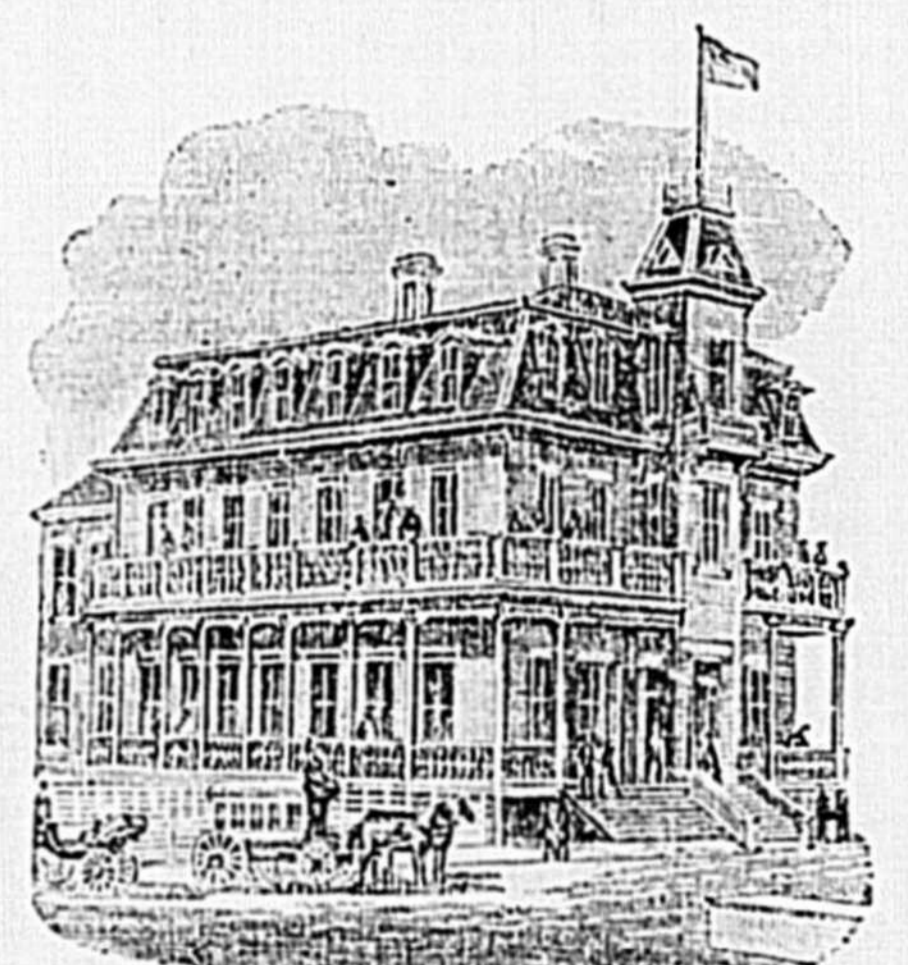
Toutes les affaires de Banque seront transigées généralement à cette succursale.

L'intérêt sera alloué sur les dépôts aux taux convenus

Nous acceptons les dépôts de 25 centimes et au-dessus.
A. MARCHAND, Gérant, J. B. HÉBERT, Payeur,
HENRI BOURBEAU Comptable.

HOTEL GRANDE UNION

Victoriaville.



T. J. SAMSON & Cie.
Propriétaires.

T. H. BRASSARD

HUISSIER C. S. & ENCANTEUR

DRUMMONDVILLE, P. Q.

Se chargera de toutes affaires quelconques dans les deux branches pour tout le comté de Drummond et spécialement pour les paroisses de St-Germain et St-Eugène de Grantham, St-Cyrille de Wendover, St-Fulgence de Durham, Ste-Clotilde de Horton, East et West Wickham, Kingsley French Village, Boulouze, Carmel Hill et la ville de Drummondville, à des conditions très libérales.

Etant un des plus anciens huissiers pratiquant dans ce District, votre patronage est respectueusement sollicité—30 octobre 1890.—1 a.

Advertisement for Dr. Geo. Tucker's medicine, featuring a large illustration of a bottle and text in French and English. The text includes 'ARRAPACHO', 'BAUME DES MONTAGNES VERTES', 'DE GEORGE TUCKER, POUR', 'LES MALADIES INTERNES ET EXTERNES REMÈDES BIEN CONNUS', '\$5.00 DE RECOMPENSE', 'MERES SAUVEZ LA VIE A VOS PETITS ENFANTS EN DEMANDANT TOUJOURS A VOTRE PHARMACIEN LES BOMBONS DE CHOCOLAT INDIEN DES MONTAGNES VERTES DE GEORGE TUCKER POUR LES VERS.', 'N'oubliez pas de demander les petites pilules de pommes de mai de la montagne verte de Geo Tucker pour la purgation. Dyspepsie. Constipation etc. 12 pilules à la dose de 2 pilules 4 fois par jour.', 'ARRAPACHO', 'BAUME DES MONTAGNES VERTES', 'DE GEORGE TUCKER, POUR', 'LES MALADIES INTERNES ET EXTERNES REMÈDES BIEN CONNUS', '\$5.00 DE RECOMPENSE', 'MERES SAUVEZ LA VIE A VOS PETITS ENFANTS EN DEMANDANT TOUJOURS A VOTRE PHARMACIEN LES BOMBONS DE CHOCOLAT INDIEN DES MONTAGNES VERTES DE GEORGE TUCKER POUR LES VERS.', 'N'oubliez pas de demander les petites pilules de pommes de mai de la montagne verte de Geo Tucker pour la purgation. Dyspepsie. Constipation etc. 12 pilules à la dose de 2 pilules 4 fois par jour.', 'ARRAPACHO', 'BAUME DES MONTAGNES VERTES', 'DE GEORGE TUCKER, POUR', 'LES MALADIES INTERNES ET EXTERNES REMÈDES BIEN CONNUS', '\$5.00 DE RECOMPENSE', 'MERES SAUVEZ LA VIE A VOS PETITS ENFANTS EN DEMANDANT TOUJOURS A VOTRE PHARMACIEN LES BOMBONS DE CHOCOLAT INDIEN DES MONTAGNES VERTES DE GEORGE TUCKER POUR LES VERS.', 'N'oubliez pas de demander les petites pilules de pommes de mai de la montagne verte de Geo Tucker pour la purgation. Dyspepsie. Constipation etc. 12 pilules à la dose de 2 pilules 4 fois par jour.'

Dépôts principaux pour le comté d'Arthabaska, chez G. N. R. LAFONTAINE ST. NORBERT, et chez H. H. GUAY, VICTORIAVILLE.